

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 20/09/2016
Date d'affichage : 04/10/2016

L'AN DEUX MIL SEIZE le VINGT HUIT SEPTEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

Absent excusé : -----

Secrétaire de séance : M. Fabrice DUREL.

COMPTE RENDU DE REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour concernant : « la convention d'adhésion au service commun de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien –Assistant de prévention ».

1) Convention avec la SPA de Lyon et du Sud Est

La commune de Saint-Forgeux n'ayant pas de fourrière, il y a lieu de passer une convention avec la SPA de Lyon et du Sud Est afin de pouvoir amener au refuge de BRIGNAIS ou à défaut à d'autres refuges, les animaux errants capturés sur le territoire de la commune.

En contrepartie des services rendus, la S.P.A. de LYON et du Sud Est demande une subvention de 0.30 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2) Convention avec les centres sociaux pour la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Le rapporteur rappelle que le groupe de travail a choisi de confier aux Centres Sociaux de Tarare la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires, décision validée par le Conseil Municipal le 21 mai 2014.

Une convention devra régir les relations, notamment financières, entre la commune et les Centres Sociaux de Tarare, selon les modalités suivantes :

Les activités se dérouleront au sein de l'école Jean de la Fontaine, gymnase, salle d'animation qui sont mis à disposition gratuitement par la commune, pendant les temps des activités périscolaires.

A l'issue de plusieurs réunions de travail, associant les Centres Sociaux et la CAF au groupe de travail, un budget prévisionnel a été déterminé, pour conduire le projet à l'échelle des quatre communes partenaires.

Pour une année scolaire, l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 87 630 € avec le nombre d'animateurs nécessaires pour 254 enfants attendus.

Pour la commune de Saint-Forgeux avec 30 enfants attendus, le coût brut serait de 10 350 €.

Au titre du fond de soutien, pour l'année 2016-2017, la commune percevra de l'Etat 50 € par enfant inscrit à l'école (soit 1 500.00 €) ce qui ramène le coût net à 8 850 € environ par an.

Les Centres Sociaux de Tarare percevront l'aide spécifique de la CAF, soit 0.50 €/heure/enfant/an pour les heures effectuées sur les anciens horaires d'école (soit 54 €/enfant/an (soit 36 semaines scolaires) au maximum au regard des horaires d'activité définis ; 1 620 € par an).

Le coût pour la commune représente donc entre 8 000 € et 12 000 € par an suivant le nombre d'enfants inscrits aux activités périscolaires. Le paiement se fera sous forme de prestation de service, dont les modalités seront à définir par convention.

Pour l'année scolaire 2016-2017, ces activités seront gratuites pour les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

3) Acquisition parcelle AM140, AL2 et AL 3

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°9/2016 indiquant que nous avons aménagé l'espace du TRAM en construisant un local pour la Voirie en 1981 et un local pour l'association de Chasse en 2001. Il convient aujourd'hui de

régulariser la situation juridique de la parcelle AM 140 d'une superficie de 5 895 m², d'une emprise de voirie de la RD 632 d'une surface de 2 071 m² et appartenant à Monsieur Joseph DE BANCALIS DE MAUREL D'ARAGON.

Monsieur D'ARAGON nous cède les parcelles AL 2 d'une superficie de 325 m² et AL 3 d'une superficie de 2 040 m².

L'acquisition de ces parcelles a été négociée avec Monsieur Joseph DE BANCALIS DE MAUREL D'ARAGON au prix de 32 000 €.

Il convient aujourd'hui de déduire la surface de 2071 m² emprise de la voirie de la RD 632 départementale.

Le département sera à même d'acquérir cette surface de 2071 m² par acte notarié; dit que les frais, droits et honoraires concernant cette surface de terrain sera à la charge du Département.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Pontcharra sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

4) A) Acquisition parcelle AB 0474 Propriété de Madame LANQUETIN Clotilde épouse MUZELLE Pierre

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame LANQUETIN Clotilde épouse de MUZELLE Pierre est propriétaire de la parcelle AB 0474 d'une surface de 53 m² parcelles situées 14 rue des Tourterelles, comprenant un bâtiment à usage d'habitation. La commune propose le prix d'acquisition de 100 000 €. Monsieur le Maire précise que l'opportunité de cette acquisition permettra l'aménagement du tènement FOUILLAT et la création du bâtiment destiné à la cantine, à l'école maternelle et des logements sociaux.

Aussi, il propose au Conseil de se rendre acquéreur de cette propriété au prix proposé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Pontcharra sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

B) Acquisition parcelle AB 0410 Propriété de Madame CHAVEROT Jacqueline épouse BESSET Jean-Jacques

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame CHAVEROT Jacqueline épouse de Jean-Jacques BESSET est propriétaire de la parcelle AB 0410 d'une surface de 82 m² parcelles situées 5133 rue des Tourterelles, comprenant un bâtiment à usage de garage d'une surface de 27 m² et d'une surface de terrain de 55 m². Nous leur proposons le prix de 7 200 €.

Le tréfond situé sur la parcelle AB 0365 du tuyau d'acheminement de l'eau depuis le puit situé sur la parcelle AB 0410 sera maintenu, un droit de puisage sera accordé au profit de Madame CHAVEROT Jacqueline épouse BESSET Jean-Jacques, pour le puit situé sur la parcelle AB 0410.

Il précise que l'opportunité de cette acquisition permettra l'aménagement du tènement FOUILLAT et la création du bâtiment destiné à la cantine, à l'école maternelle à des logements sociaux.

Aussi, il propose au Conseil de se rendre acquéreur de cette propriété au prix proposé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Pontcharra sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal adopte la proposition.

5) Décision Modificative N°1

Des travaux d'accessibilité à la salle Polyvalente ont été réalisés lors de la rénovation de la salle cet été. Il convient de réajuster les crédits d'investissements :

Investissement

21578 –162 - Accessibilité 2016 - 10 000 €

21318 – 160 - Rénovation salle Polyvalente + 10 000 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

6) Présentation des divers rapports 2015

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des rapports annuels 2015 suivants :

- Rapport annuel d'activité de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapports Annuel sur la qualité du service « Elimination des Ordures Ménagères de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Le Conseil Municipal, oui la liste et à l'unanimité :

Le conseil prend acte de la mise à disposition des rapports 2015 en Mairie.

7) MOBILISATION DE SUBVENTION 2017 pour l'opération N°4 « Création d'une cantine et aménagement des abords »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le programme de travaux pour la création d'une cantine et l'aménagement des abords inscrit au titre de l'opération N°4 du contrat pluriannuel 2015-2016-2017. validé par la commission permanente du département en date du 13/06/ 2016.

Il rappelle la consistance du projet dont le coût d'objectif HT s'est élevé à 400 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Département du Rhône (20 % de 400 000 €)	80 000 €
Commune (Fonds propres et emprunt)	<u>320 000 €</u>
Soit au total	400 000 €

Il précise qu'au titre du Contrat Triennal 2015-2016-2017, cette opération bénéficie d'une subvention de 80 000 € au titre de l'année 2017 pour laquelle il convient de solliciter l'arrêté d'engagement.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, vu le dossier de demande de subvention, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

8) Convention d'adhésion au service commun de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien – Assistant de prévention-

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu les dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT

Vu le schéma de mutualisation :

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 septembre 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le schéma de mutualisation adopté par les Commune membres et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, a acté la mise en place d'un service commun « Assistant de prévention » avec une adhésion facultative.

Il fait part au Conseil Municipal de la convention d'adhésion au service commun –Assistant de prévention- formalisant les conditions et les modalités pratiques d'intervention ainsi que les conditions financières dudit service. La convention est conclue sans limitation de durée. En cas de manquement ou de négligence la convention peut être résiliée moyennant un préavis de 6 mois.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

9) Affaires Diverses.

-Monsieur le Maire informe du courrier de Madame BORDET Frédérique directrice de l'Ecole Jean de la Fontaine. Elle demande une subvention exceptionnelle de 80 € selon les mêmes modalités que pour le voyage à Londres en 2014. Cette classe découverte est de cinq jours : en Auvergne sur le thème « le Moyen âge » au mois de mai le coût serait de 398.25 € par enfant. Madame Christelle LAFFAY indique qu'il faudrait demander le montant par enfant attribué par le sou des écoles, demander aussi s'il y a un échancier pour cette classe découverte. Les deux familles ayant deux enfants dans la même classe, il faut prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire, qui prendra la décision si le CCAS peut verser une aide complémentaire au financement de la classe découverte. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 40 € par élève et pour les 21 élèves de programmés pour cette classe découverte. Le conseil municipal accepte de verser 40 € par élève pour cette classe découverte soit un montant total de subvention de 840 €.

-Monsieur le Maire informe de la demande de subvention faite par Madame LEGRAIN Catherine directrice de l'école Saint-Ferréol pour la classe neige de cinq jours à la Bourboule en Auvergne au mois de janvier 2017. Le coût serait de 382.28 € par enfant Le dossier remis est complet, je propose de leur accorder une subvention de 40 € par élève et pour les 67 élèves qui partiraient. Le conseil municipal accepte de verser 40 € par élève pour cette classe de neige soit un montant total de subvention de 2 680 €.

-Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commande avec la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien concernant l'acquisition de panneaux de signalisations verticales, par le biais d'une convention. Le conseil Municipal adopte cette proposition.

10) Informations diverses

-Monsieur le Maire indique qu'un délaissé départemental situé au « Goutail » a posé problème, les propriétaires de la parcelle jouxtant ce délaissé ont clôturé le terrain, le département leur avait demandé de mettre une clôture électrique amovible.

-Monsieur le Maire propose de retirer des informations diverses « la convention opérationnelle avec EPOA ». Le rendez-vous avec le représentant d'EPOA n'a pas eu lieu.

TOUR DE TABLE

- Madame Chantal DUJARDIN-REY : je me suis rendue à la réunion sur le PLH à Cublize concernant les différentes aides que la COR peut accorder concernant l'amélioration de l'habitat.

-Prochaine réunion du CCAS : je vous propose le lundi 10 octobre à 19h30 l'ordre du jour est : date pour le repas des anciens et organisation de cette manifestation.

-Assemblée Général de l'école Saint-Ferréol Madame LEGRAIN Catherine a fait la présentation de l'école. Monsieur BONNASSIEUX Clément a présenté le bilan des diverses animations et activités rapportant de l'argent à l'Association, il fait remarquer que se sont toujours les mêmes parents qui se dévouent pour organiser les manifestations et demande que les parents s'impliquent plus dans l'association.

L'OGEC remercie la commune pour les travaux de voirie, réalisé pour l'accessibilité à l'école Saint-Ferréol.

-Samedi 24 septembre une réunion à la salle d'animation a eu lieu, organisé par les centres sociaux de Tarare afin de présenter aux parents d'élèves les différentes activités du vendredi après-midi pour l'école Jean de la Fontaine aucun parent de présent.

-Conseil de classe de l'école Jean de la Fontaine aura lieu le lundi 7 novembre.

- Monsieur Daniel CHAUD : informe que suite aux dégâts causés pendant l'orage du mois de juin, il y a eu une prise en charge partiel par l'assurance de Monsieur Pascal DURDILLY, sur la propriété de Monsieur GATTIGLIO. Une réunion va avoir lieu avec les représentants du département concernant les eaux de ruissellement de la route de Grévilly.

-Monsieur le Maire indique que les orages sont prévisibles, mais malheureusement nous ne savons pas exactement où ils vont tomber, par contre nous pouvons demander aux agents de nettoyer les bouches d'égouts et les tuyaux, ainsi nous limiterions les débordements. Monsieur Daniel CHAUD indique qu'une réunion avec les agents techniques aura lieu afin de revoir l'organisation du travail.

-Suite aux trois offres de prix d'entreprises concernant les travaux pour la voirie communale située « les Martinière, Impasse du château d'eau » sont : AXIMA pour 21 188 € TTC EUROVIA pour 21 210 € et EIFFAGE 17 362 € TTC l'entreprise la mieux disante. Les travaux sont en cours, il reste le gravillonnage à effectuer.

-Une commande d'une tonne de point à temps avec le groupement de commande pour la voirie communale et communautaire a été faite pour la route de Ronzière, le chemin des terres et en divers endroits....

Monsieur le Maire demande quand sera mis en place la barrière située « chemin de la fond Garel » il faut reprendre les banquettes qui n'ont pas été réalisées lors de travaux de réfection de cette voirie.

-Le passage de l'épareuse par le nouvel agent est bien réalisé, bon travail.

-Concernant la coupe de bois organisé par COFORET la commune devait se charger de trouver une plate-forme de déchargement. Nous avons demandé à Monsieur CHIRAT qui s'oppose à tout déchargement de bois sur sa parcelle.

-Fleurissement : visite des représentant du CTFR qui préconisent de changer certaines espèces de plantes. J'ai constaté que certains sites n'étaient pas propres. Faut-il continuer d'adhérer à cet organisme ? En effet ils nous donnent simplement leurs avis sur la façon de gérer notre fleurissement et nous ne sommes plus à même de prendre des décisions en ce qui concernent nos plantations et de suivre toutes leurs préconisations.

-Une animation pour remercier les bénévoles du fleurissement va être organisée, reste la date à définir.

- Madame Christelle LAFFAY :

Dernière animation de rue, le 1^{er} octobre à 17h00 place de la Mairie en cas de pluie sous le préau de la salle d'animation.

Samedi 24 septembre de 9 h 00 à 12h00 animation sur le marché avec Monsieur Michel ROCHE une recette surprise a été réalisée. Matinée cordiale et sympathique très bien passée.

Le Trait d'Union est bientôt clôturé la distribution doit se faire en même temps que le calendrier des manifestations par les élus. Une enquête de satisfaction sur le panneau d'information lumineux sera insérée dans le Trait d'Union. L'imprimeur retenu pour « le Bulletin Municipal et le calendrier des manifestations » est la société BARLERIN pour un devis de 3 608.10 € TTC.

-Monsieur Dominique DEVOS informe de la modification de la tournée de collecte des ordures ménagères à partir du 1^{er} octobre 2016. Chaque riverain doit mettre ses sacs noirs ou jaunes à partir de 7h30 le mercredi matin où à défaut les déposer le mardi soir, mais pas avant.

Madame GIRARDET isabelle demande s'il est possible de faire un terre-plein vers la croix au chemin des Terres afin de mettre soit un bac à ordures, ou de fermer par des planches, afin que les chiens ou chats ne puissent pas percer les sacs. Monsieur Dominique DEVOS indique qu'une réunion avec la COR sur la collecte des ordures ménagères est prévue entre le 6 octobre et 10 novembre. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal je vous informerai des futurs projets de collecte d'ordures ménagères.

Les travaux de la salle polyvalente sont pratiquement terminés, il reste l'enrobé qui se fera semaine 40 et la Livraison du piano pour la cuisine également semaine 40.

Les différents travaux de peinture ont été réalisés par l'ATRE au tennis, au cimetière....

Monsieur le Maire demande la réalisation d'une rampe d'accès vers l'entrée du cimetière de la placette au cimetière, demande faite par un administré.

Madame Béatrice MAKAYA réalise une centaine de repas par jour, une réunion a eu lieu avec tout le personnel de la cantine afin d'établir une fiche de poste pour chacun. Une embauche ponctuelle à la cantine sera faite dès lors qu'il y a trop d'enfant à la cantine.

L'éclairage de la place de l'église, un nouveau devis vient d'être reçu pour un montant de 4 627 € pour le remplacement de dix projecteurs, un premier devis a été établi pour un montant de 7 834 €.

La COR va distribuer des packs d'ampoules LED, il demande un référent, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Dominique DEVOS avec Madame DUJARDIN-REY Chantal afin de déterminer les critères de distributions aux administrés, le conseil approuve ces nominations.

-Madame Martine MAGAT : demande s'il est possible que lors des enlèvements des bacs de fleurs que les administrés qui souhaitent récupérer les fleurs que l'on peut replanter pour l'année prochaine puissent les prendre, au lieu de tout jeter.

-Monsieur Julien BOLVY informe que le forum des associations s'est bien passé ainsi que la réunion concernant le planning du gymnase et du calendrier des manifestations.

Réunion du 27 septembre 2016 en Mairie avec les associations sportives, basket et tennis de table des ententes sont organisées entre Saint-Forgeux et Poncharra sur Turdine et gérer l'utilisation du gymnase, une solution a été trouvée. Une mise au point a été faite pour le rangement du matériel ainsi que pour l'application du règlement intérieur.

La vogue se déroulera du 22 au 23 octobre, un concert rock sera organisé le samedi 22 octobre à 21h00. Le dimanche 23 octobre à 15h 00 salle polyvalent un concert festif sera donné.

Organisation du Téléthon le 2 décembre nous repartons sur les mêmes activités. Une réunion est organisée avec les délégués pour l'organisation du téléthon sur TARARE. Une balade peut être prévue avec un bénévole connaissant l'histoire de la commune. Réunion préparatoire le mardi 18 octobre à 19h30 en Mairie avec les associations qui souhaitent participer.

Manifestation du 8 décembre « fête des lumières » organisée par les commerçants avec le soutien du Comité des Fêtes.

-Monsieur le Maire informe de la réunion avec Madame LAUBO et Monsieur Julien BOLVY concernant le PDIPR, un flyer va être réalisé pour tous les chemins balisés sur le territoire de la COR.

-La démolition pour le local dit « Champalle » sera réalisé pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

-Les personnes ayant récupérés du bois ou des bibelots merci de bien vouloir faire vos dons pour le CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 05